

## Statuts du Comité d'éthique pour la recherche (CER)

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 711-1 et suivants, L 712-1 et suivants ;  
 Vu la loi modifiée n°2012-300 du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine (dite loi Jardé) ;  
 Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2008 attribuant les responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines à l'université Bretagne Sud ;  
 Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant approbation de la Convention de coordination territoriale AUB et son décret publié le vendredi 20 décembre 2019 (NOR : ESRS1933751A) portant existence de l'AUB ;  
 Vu la délibération n°2022-068 du conseil d'administration du 11 octobre 2022 portant création du Comité d'éthique pour la recherche non-interventionnelle (CERNI) ;*

Réglementairement, les recherches observationnelles ou non interventionnelles doivent bénéficier d'un avis favorable, préalable à la mise en œuvre de la recherche, délivré par un comité d'éthique.

Il a été proposé par les chefs d'établissements des établissements membres de l'Alliance universitaire de Bretagne (AUB) de constituer un comité à cet effet afin de permettre aux équipes menant des recherches concernant directement ou indirectement la personne humaine, qui ne sont ni à visée thérapeutique ni impliquant des moyens physiquement invasifs, de justifier du respect des règles d'éthique.

En octobre 2022, le CA UBS a approuvé la création du Comité d'Éthique pour la Recherche non-Interventionnelle, ses règles de fonctionnement et modalités de soumission, sa constitution et ses projets de statuts.

### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les statuts du Comité d'éthique pour la recherche.

### Documents en annexe :

- Statuts du Comité d'éthique pour la recherche

#### Décompte des votes :

|                              |    |                             |    |
|------------------------------|----|-----------------------------|----|
|                              |    | <i>Suffrages exprimés :</i> | 23 |
| <i>Membres en exercice :</i> | 28 | <i>Pour :</i>               | 23 |
| <i>Membres présents :</i>    | 19 | <i>Contre :</i>             | 0  |
| <i>Membres représentés :</i> | 4  | <i>Abstentions :</i>        | 0  |

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
 Par délégation, Sébastien LE GALL

**Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023**